

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Vendredi 7 Mars à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 128 Janvier 2025.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN-LE TALLEC, E. LOMBART, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, J.P. LEC'HVIEN, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, Y. SAVARY, P. CLEC'H, M. BREZELLEC, R. LE ROLLAND, J. BALCOU, C. MENGUY (à partir de 19 h 00), G. CONAN

ETAIENT REPRESENTEES : S. GUEGAN par C. GOUPIL, C. MENGUY par R. LE ROLLAND (jusqu'à 19 h00)

ETAIT ABSENT : T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : C. GOUPIL

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

SOMMAIRE

1	FRANCE SERVICES – CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES	1
2	CREATION VOIES DOUCES PLAN VELO – AVENANT N° 1 AU MARCHE EUROVIA	2
3	PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	2
4	MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE OUESSANT AU TITRE DE LA SECURITE MARITIME	3
5	INFORMATIONS	4
6	VOTE DES SUBVENTIONS 2025	4
7	INTERVENTIONS DIVERSES	6

Le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 Janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

1. FRANCE SERVICES – Signature d'une convention pour participation financière des Communes

Présentation : R. VIBERT

Il est proposé une convention de partenariat entre les 10 communes concernées (Paimpol, Plourivo, Yvias, Kerfot, Lanleff, Pléhédel, Lanloup, Plouézec, l'Île de Bréhat et Ploubazlanec) pour le fonctionnement de l'équipement « FRANCE SERVICES » ouvert à la Mairie de Paimpol.

L'objet de la convention est de déterminer les obligations et responsabilités du bénéficiaire chef de file (Paimpol) et des communes partenaires et fixer les modalités de gestion et de suivi de FRANCE SERVICES.

A l'issue des discussions, il a été convenu qu'après déduction des subventions, le reste à charge sera réparti entre le chef de file et les 9 communes partenaires au prorata du nombre d'habitants de chaque commune ayant fréquenté l'équipement dans l'année. La Ville de Paimpol prendra en charge le coût de fréquentation des usagers issus de communes extérieures.

Pour Ploubazlanec, le montant de la participation s'élèverait dans ce cas à 6.431 € (base fréquentation 2024 : 1.016 administrés ont eu recours à France Service).

M. le Maire précise que l'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par une amplitude d'horaires d'ouverture équivalent à 3 temps plein au lieu de 2 auparavant. Depuis l'installation de France Service dans les locaux de la Mairie de Paimpol, les horaires sont les mêmes que ceux de la Mairie. Par ailleurs les charges de fluides (eau chauffage électricité) sont calculées au prorata de la surface occupée or, le bâtiment est extrêmement énergivore ce qui explique le coût élevé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Paimpol chef de file et les Communes du secteur Paimpolais (Yvias, Kerfot, Lanleff, Pléhédel, Lanloup, Plouézec, Ile de Bréhat et Ploubazlanec), partenaires, pour le fonctionnement de FRANCE SERVICES.**

2. CREATION VOIES DOUCES PLAN VELO – Avenant n° 1 au marché EUROVIA

Présentation : Jacki MONBEL

Des travaux supplémentaires sont à prévoir dans le cadre de la tranche en cours pour les travaux d'aménagement des voies douces à savoir :

- ☞ Pour la gestion des eaux pluviales à hauteur de l'aire de repos de Kersa : création de noues drainantes
- ☞ A la demande du Conseil Départemental : élargissement de la voie de circulation qui passerait de 3 à 3,50 m

Le devis proposé par EUROVIA s'élève à 21.246,50 €.HT.

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération,

- **AUTORISE la signature du devis de 21.246,50 €.HT soit 25.495,80 €.TTC qui fera l'objet de l'avenant n° 1 au marché intervenu avec EUROVIA portant ainsi le montant total du marché à 316.923,50 €.HT soit 380.308,20 €.TTC.**

2 contre (R. LE ROLLAND et C. MENGUY)

3. PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation : S. COMBELAS

Un appel à candidatures a été lancé pour le remplacement de 2 agents des Services Techniques, l'un au service Voirie au 1^{er} Avril 2025, le second au service « Maintenance des Bâtiments » au 17 Mars 2025.

Les agents qui vont être recrutés ont un grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe pour l'un et d'Agent de maîtrise pour le second.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE la modification suivante à apporter au tableau des effectifs du personnel communal suite aux différents mouvements de personnel à autoriser :**

DATE	CREATION	DATE	SUPPRESSION
17/03/2025	Agent de maitrise	01/04/2025	Agent de maîtrise Principal
01/04/2025	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	01/09/2025	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe

4. MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE D'OUessant au titre de la sécurité maritime

Présentation : E. LOMBART

Il est proposé à l'Assemblée de prendre une motion de soutien envers la Commune d'Ouessant contre le projet de réduction de la portée du phare du Créac'h.

En effet, la **Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest** (DIRM NAMO) - service déconcentré de l'État au service des usagers de la mer pour la façade maritime de la Bretagne et des Pays de la Loire- envisage

- de réduire la portée du phare du Créac'h de 30 à 19 milles nautiques,
- de le déclasser en tant que phare d'atterrage au profit du phare du Stiff dont la portée est moindre.

Les élus d'Ouessant jugent que cette décision affaiblirait un maillon essentiel de la sécurité maritime dans une zone à fort trafic.

Le Syndicat VIGIPOL apporte également son soutien à la commune d'Ouessant en rappelant les risques potentiels générés par le projet :

- ☞ Les phares restent des repères essentiels notamment en cas de défaillance des systèmes modernes (GPS, radars...)
- ☞ L'entrée de la manche est l'une des zones maritimes les plus fréquentées au monde : réduire la portée du phare c'est accroître les risques d'accidents et de pollutions
- ☞ Le Pool Experts de Vigipol composé d'anciens navigateurs bénévoles, alerte sur l'impact sécuritaire et environnemental d'une telle décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **APPORTE son total soutien à la Commune d'OUessant dans son opposition au projet de réduction de la portée du phare du Créac'h et de son déclassement en tant que phare d'atterrage au profit du phare du Stiff.**
- **Demande à la DIRM-NAMO d'annuler ce projet qui porte une grave atteinte à la sécurité maritime.**

5. INFORMATIONS

- ✚ **« Programme voirie » Marché à bons de commande 2025 → 2029 :** La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 Février 2025 pour examiner les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le programme voirie - marché à bons de commande 2025 → 2029. 3 offres ont été reçues. La commission a retenu celle de l'Entreprise EUROVIA.

Mme LE ROLLAND R. demande que tous les élus soient destinataires des informations sur le programme voirie 2025.

- ✚ **Un arrêté municipal a été pris par M. le Maire le 27 Février 2025 pour abroger l'arrêté municipal DIVERS 2024-30** « Arrêté répondant aux troubles à l'ordre public suscités par une offre sanitaire manifestation insuffisante pour garantir l'égalité d'accès aux soins de ses administrés ». Cette décision fait suite à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Rennes du 13 Septembre 2024 et aux échanges avec le nouveau Préfet.

- ✚ **Départ à la retraite de Monsieur Yvon SEVEN**, Chef d'Equipe des Services Techniques : 21 Mars 2025 à 12 heures. Présentation des deux nouveaux agents recrutés : M. Thibault YVRAY Agent de Maîtrise au Service Maintenance des Bâtiments et M. Bruno LASBLEIZ Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe au service Voirie.

- ✚ **Vote du Budget et repas : Samedi 5 Avril 2025.** M. le Maire informe l'Assemblée qu'à 9 heures, une visite des Cabinets Médicaux sera proposée aux élus.

6. VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Présentation : N. MARREC

Sur propositions de la commission des finances réunie le 24 Février 2025,

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération,

- **DECIDE d'appliquer les critères d'attribution suivants (inchangés par rapport à l'année 2024) :**

SUBVENTIONS dont le montant est lié au nombre de participants	2025
Pour les Associations Communales	
Projets scolaires extérieurs (par le nombre d'élèves)	25€/élève
Pour les Associations Cantonales	
<i>Par adhérent de - de 18 ans domicilié sur la Commune</i>	
Associations sportives et culturelles ou de loisirs	15 €/adhérent
Associations sportives scolaires	10 €/élève
Associations scolaires	3 €/élève
Pour les Associations Extra-Cantonales	
<i>Par élève domicilié sur la Commune</i>	
Etablissements de formation	25 €/stagiaire

➤ **VOTE les subventions 2025 ainsi qu'il suit :**

A ASSOCIATIONS COMMUNALES

Culture et Bibliothèque pour Tous	400,00 €
Culture Loisirs Ploubazlanec pour expo Amateurs et Accalmie	1.500,00 €
APAC – Festival pierres, paroles et musiques	400,00 €
Association Piannordéon & Cie	400,00 €
Culture Loisirs Ploubazlanec pour activité Danse	500,00 €
Club de badminton « Les sternes de Ploubaz »	1.300 00 €
Association sportive Goelo tennis de table	150,00 €
Amicale Laïque des Ecoles	850,00 €
Projets scolaires extérieurs	3 475,00 €
Ecole de Loguivy-de-la-Mer pour voyage Paris (règlement transport)	3.900,00 €
Société de chasse achat bracelets sangliers et munitions choucas/corneilles	355,00 €
Confrérie de la coquille st Jacques pêchée en Côtes d'Armor	300,00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) station de Loguivy-de-la-Mer	1.000,00 €
	14.530,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS « A »

B ASSOCIATIONS CANTONALES

UNSS Lycée de Kerraoul	40,00 €
Pays de PAIMPOL Athlétisme	75,00 €
Paimpol Armor Rugby Club	150,00 €
Entente Cycliste du Pays de Paimpol	30,00 €
Tennis club Paimpol	90,00 €
Goëlo Judo Paimpol	75,00 €
Twirling Club « Les Alizées » Plourivo	75,00 €
Club de natation Paimpol-Goëlo	105,00 €
Cirque en flotte	90,00 €
Avenir du Goëlo Football Club	2.000,00 €
Collège Chombart de Lauwe Paimpol (foyer socio-éducatif)	168,00 €
Assoc. des visiteurs de malades	80,00 €
Assoc. des donneurs de sang	80,00 €
CASCI	500,00 €
La Croix Rouge Section Paimpol	100,00 €
Secours Populaire Section Paimpol	100,00 €
Collectif soutien aux migrants Paimpol	300,00 €
Comice Agricole du Canton de Paimpol	200,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS "B"

4.258,00 €

C ASSOCIATIONS EXTRA-CANTONALES

Grâces Twirling Club	30,00 €
Association des myopathes de France (AFM) Téléthon	100,00 €
Association pour Adultes et Jeunes handicapés (APAJH 22)	50,00 €
Assoc. des sclérosés en plaques	50,00 €
France Adot 22	50,00 €
Leucémie Espoir	50,00 €
La Pierre le Bigaut mucoviscidose	50,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Centre d'information sur les droits de la femme et des familles	50,00 €
Rêves de clowns Bretagne	150,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS "C" 680,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS "A" + "B" + "C" 19.468,00 €

2 abstentions (R. LE ROLLAND et C. MENGUY)

7. INTERVENTIONS DIVERSES

 **M. BALCOU J.**

- demande où en sont les décisions d'interdire la circulation aux poids lourds à Kersa et rue Abbé Le Jeune ?

M. le Maire confirme être en attente de la livraison de la signalisation.

- Signale un problème d'éclairage à l'intérieur de l'Eglise et demande une intervention sur les portes de l'Eglise qui sont dans un état lamentable.

 **Mme MENGUY C.**

- signale un problème sur la toiture de la salle des fêtes de Loguivy.

M. MONBEL J. assure que le couvreur a été sollicité. Idem à la salle de sports. Il est en attente de son intervention.

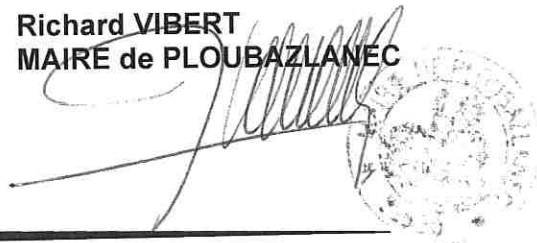
- Fait part d'une demande des commerçants de Loguivy qui souhaiteraient un panneau sur le parking avec la liste des commerces du village.

M. le Maire n'est pas favorable à l'emplacement. Voir éventuellement au rond-point du Clos des Salles peut-être ?

 **M. BREZELLEC M.** fait remarquer que si les gens roulaient moins vite à Loguivy ils verraient davantage les commerces ouverts.

La séance est levée à 19 h 45.

Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC



Procurations
 Soirée gageon → Christoph Goupil.
 (Caroline Nery → R. Lerolland.)
 jusqu'en 19h10.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MARS 2025 **RESULTAT DES VOTES**

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe GOUPIL

N°	ORDRE DU JOUR	POUR		ABSTENTIONS	CONTRE	PAS DE VOTE	OBSERVATIONS
		UNANIMITE	MAJORITE				
1	Subventions 2025	✓	20	2			
2	FRANCE SERVICES – Convention pour participation financière des Communes	X					
3	Création voies douces PLAN VELO – Avenant n° 1 au marché EUROVIA		20		2		
4	Personnel communal – Mise à jour des effectifs	X					
5	Proposition de motion de soutien à la Commune d'OUESSANT au titre de la sécurité maritime	X					
6	Informations					X	
7	Interventions diverses					X	



Signature :